

Remarques sur PLU**Hugues et Pascale DE QUEYLAR** <h.de-queylar@wanadoo.fr>

dimanche 2 septembre 2018 à 09:12

réception

À : enquetepublique stphilibert

Ma lettre à la présidente de la co...
97 Ko

A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête .

Veuillez trouver ci-joint nos remarques sur le PLU révisé.

Soyez assurée Madame de l'attention que nous portons à votre rôle d'écoute

des habitants de Saint Philibert.

Hugues et Pascale et de Queylar

> Hugues et Pascale et de Queylar

Madame la Présidente de la commission d'enquête
Mairie de Saint-Philibert
Place des Trois Otages
56470 Saint-Philibert.

Madame la présidente ,

Etant propriétaire à Saint- Philibert depuis près de quarante ans, familialement,

Au 1 Impasse des Ecoles et au 6 impasse du Guelven,

J'ai pris connaissance du projet de modifications du PLU

De la commune de Saint Philibert.

Nous aimons profondément Saint Philibert, Nous participons à sa vie, en particulier sur le plan artistique, **fédérant à l'exposition des Artistes du pays depuis 35 ans tous les résidents, principaux et secondaires, nous avons peint ses paysages et serions consternés de voir la beauté de ce lieu continuer de se dégrader au détriment de ses habitants.**

En effet qui est mieux placé que les habitants du village eux même pour défendre la qualité de leur vie et de leur environnement de Saint Philibert?

Les observations adressées par les habitants de Saint-Philibert, toute génération confondue, résidents principaux et secondaires, fédérés par le même amour du pays, et concernés au premier chef doivent être prises en considération en priorité et en toute égalité, les conseils des consultants extérieurs étant parfois un peu trop partisans.

Vous trouverez ci après quelques points importants sur le projet de PLU :

- 1) Refus de la hauteur maximum de 12m.**
- 2) Scinder la zone Uab** en Uab1 au nord de la rue des Presses, Uab2 au sud de la rue des Presses.
- 3) Nous demandons une hauteur au faitage limité à 10 m en Uab1 et 8,5 m en Uab2**
- 4) Maintenir le caractère breton de l'architecture** avec des toits à 2 pentes, toits plats autorisés sur les annexes uniquement.
- 5) CES limité à 50% en Uab2**
- 6) Densité de construction strictement limitée dans les OAP, 20 logements / Ha** pour notamment conserver ou planter quelques arbres.
- 7) Dans les OAP,**
Les constructions limitées à 8,5m au faitage avec toitures à 2 pentes en ardoises ou équivalent.

Seules les activités économiques de proximité pourront être autorisées.

De plus dans certaines OAP les circulations prévues sont insuffisantes.

8) Nous demandons un inventaire complet des bâtiments remarquables et des règles de protection de leur environnement, Merci !

9) Points particuliers : OAP de Port Deun :

Dans le PLU du 6 juillet 2010 en vigueur, cette zone était une enclave d'activités nautiques dans une zone d'habitat résidentiel.

Il est inacceptable que le projet de révision 2018 du PLU prévoit la possibilité d'activités incompatibles avec l'habitat existant établi bien avant la création du Port à sec.

(Annexe 6 :OAP de Port Dun:

Zone Uia : les zones de Kerluesse et Port Dun sont ouvertes à tout type d'activités économiques, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones d'habitat.)

Le danger d'un incendie du Port à sec est un risque bien réel.

Le représentant du gestionnaire a exprimé récemment dans la presse que la sécurité était sa préoccupation première. La confiance n'excluant pas le contrôle, il me semble que le PLU devrait indiquer les mesures appropriées et les obligations spécifiques nécessaires pour éviter un incendie.

Nous demandons que la zone de l'OAP thématique à coté de **la zone humide soit dédiée au stationnement des utilisateurs du port à sec.**

La cale communale est inutilisable pour des raisons de sécurité pour les dériveurs lorsqu'ils doivent revenir du chenal vers la cale, les manœuvres **devenant très dangereuses**, notamment par vent dominant en raison du trafic important des bateaux à moteur et remorques du port à sec qui envahissent tout l'espace de la cale.

J'ai moi-même renoncé à utiliser mon dériveur, depuis plusieurs années devant le danger que cela représentait pour mes enfants et petits enfants ce qui est paradoxal dans le lieu même de la Voile....

Espérant que vous voudrez bien prendre en compte mes observations, afin de pouvoir continuer **de peindre notre Paysage aussi harmonieux que possible, non ravagé par un incendie, ou dénaturé par des immeubles inadaptés !**
En vous souhaitant une enquête fructueuse, et en concorde avec tous les Saint Philibertains,
Je vous prie, Madame la Présidente, de croire en l'expression de ma respectueuse considération.

Pascale de QUEYLAR